

Résidence d'Accueil et de Soins le Perron (CHIVI - Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère)

Qui est concerné ?

Adultes
Personnes âgées

Domaines d'activités principaux

Logement, hébergement
Soins psychiatriques et de réhabilitation
Handicap psychique

Coordonnées

3160 Route d'Izeron 38160 Saint Sauveur

direction@chivi.fr

04 76 38 26 37

<https://www.residence-accueil-soins-leperron.fr/>

Présentation

La Résidence d'Accueil et de Soins du Perron est un établissement Médico-Social habilité à recevoir des personnes : en Foyer de vie, en Foyer d'Accueil Médicalisé, ou EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) avec un agrément pour recevoir des personnes handicapées vieillissantes.

Objectifs & Missions

Cet établissement public autonome peut accueillir 353 résidents sur 5 services et emploie environ 378 personnes.

Le Perron affirme donc sa double vocation en assurant l'accompagnement, sur un même site :

- d'adultes en situation de handicap
- de personnes âgées.

Outre l'accueil et l'hébergement, un accompagnement individualisé est mis en œuvre. La collaboration et le soutien des familles sont, dans ce cadre, les bienvenus.

Des équipes pluridisciplinaires assurent le bien-être des résidents par un accompagnement adapté et évolutif, centré autour de projets personnalisés. Chaque projet tient compte du respect de la personne dans ses droits, sa dignité, sa vie privée, son intimité, sa sécurité et son libre choix, ceci dans le respect de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie.

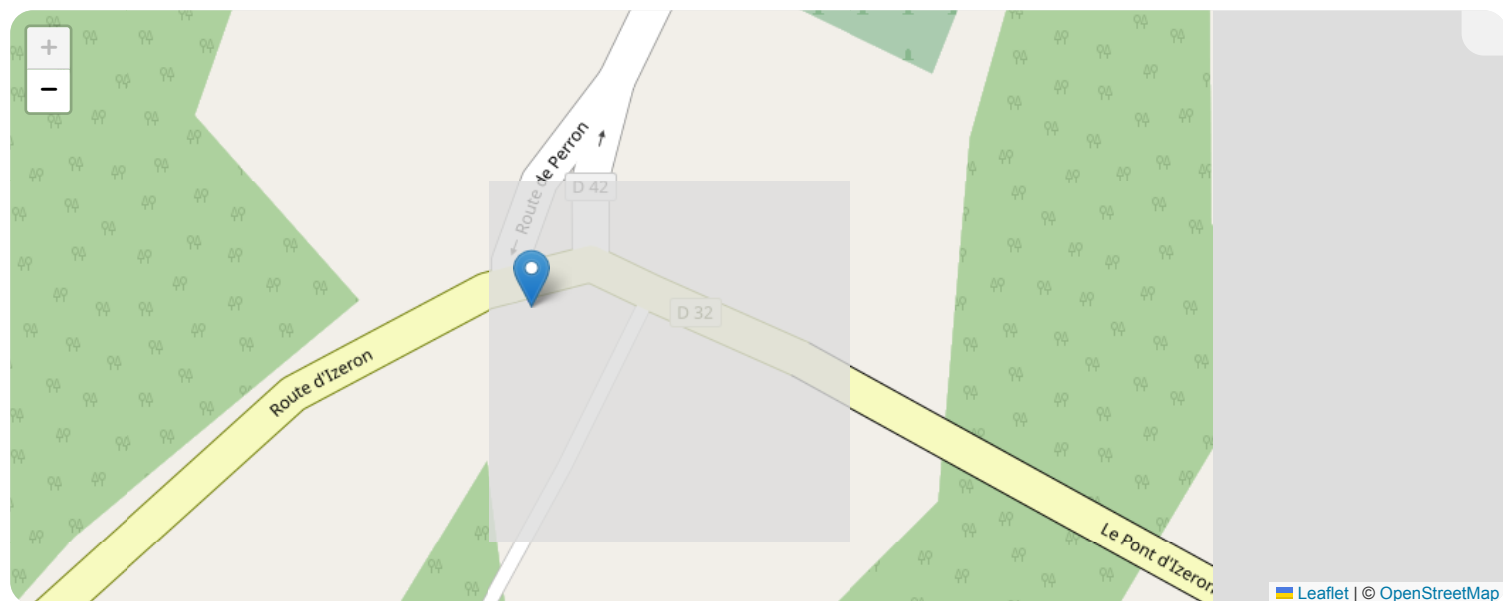
Ce fonctionnement répond aux obligations et exigences des lois du 2 janvier 2002 (rénovant l'action sociale et médico-sociale) et du 4 mars 2002 qui garantissent et définissent les droits des malades.

L'établissement dispose d'une équipe médicale et paramédicale pour assurer les soins et l'accompagnement des résidents. Elle est composée d'un médecin coordonnateur (sur les EHPAD), de médecins généralistes et psychiatres, de psychologues, d'un diététicien, d'un kinésithérapeute et d'Enseignants en Activités Physiques Adaptées (EAPA). La prise en charge des soins et des médicaments varie selon les services. Pour une question organisationnelle, un médecin est en charge du suivi médical de chaque service. Cependant conformément à la loi, le résident conserve le libre choix du médecin traitant.

Le personnel est particulièrement sensible à la prise en charge de la douleur. Il est

forme a cet effet par une infirmiere specialisee.

Rappel : Sur le Foyer de Vie, des professionnels de soins libéraux interviennent pour répondre à tous les besoins en soins.



[Signaler une erreur](#) >